

## PARTAGE EN CAS DE DIVORCE

## Par danjo, le 02/11/2014 à 07:42

Mariée avec 3 enfants d'un premier mariage. Lui sans en fant avant notre mariage, mais avons eu un enfant en commun. Aucun contrat de mariage.

Lui possédait avant le mariage 2 biens, dont 1 sur lequel il y a un emprunt.

Aujourd'hui comptes en commun donc je paie une partie de cet emprunt pour un bien qu'il a acquis avant notre mariage.

Nous avons acheté en commun une maison.

Que se passerait il si nous venions à divorcer.